

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 35 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 48 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 36 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, le 6 juillet.

Sous l'influence de la température splendide dont nous jouissons, depuis quinze jours environ, l'épiage et la floraison des blés se sont accomplis dans les meilleures conditions; bientôt va commencer la moisson des seigles dans la Champagne et dans le rayon de Paris; quant au Midi, il est, en ce moment même, occupé, depuis Marseille jusqu'à Bayonne, à moissonner et à rentrer ses céréales de toute nature. Les correspondances qui nous arrivent de cette partie de la France s'accordent à dire que, malgré les longues pluies de juin, le résultat de la récolte y sera généralement satisfaisant. Mais c'est principalement dans l'Alsace, dans la Lorraine, dans la Bourgogne, dans la Normandie et dans le Nord de la France que la récolte prochaine s'annonce, sous les plus magnifiques auspices; « de mémoire d'homme, nous écrit-on, la campagne ne déploya plus riche tableau, n'autorisa plus d'espérances, et nous sommes à la veille de la moisson ! »

La continuité du beau temps commence à exercer quelque influence sur les affaires, à la Halle de Paris. En effet, nous trouvons, aujourd'hui, offertes à 100 francs, les 157 kil., les farines quatre marques qui, la semaine précédente, se cotaient à 105 fr. Nous parlons de la marchandise disponible. Juillet, août sont tenus à 97 francs et les quatre derniers mois à 82. Nous espérons bien que, grâce à l'abondance certaine de la récolte, il sera fait justice, dans quelques semaines, de ces cours élevés où la spéculation semble se complaire et s'asseoir pour l'année prochaine et d'où il résulterait une quasi-disette, au sein même d'une luxuriante production.

Les blés ont également fléchi, au marché de mercredi; les affaires y étaient difficiles pour le disponible et les offres portaient particulièrement sur la marchandise à livrer, en quatre mois de septembre, au prix de 44 à 48 fr. les 120 kil. qui se vendent, en ce moment de 58 à 60 francs. C'est une diminution, il est vrai, mais, nous le répétons, nous es-

pérons mieux, ou l'abondance de la production ne serait plus qu'un vain mot.

L'influence du soleil, sans orage, s'est comparativement fait sentir davantage dans les départements qu'à Paris. Ainsi, sauf quelques rares exceptions, les marchés des derniers jours de cette semaine se sont tenus en baisse et, malgré la faiblesse de l'approvisionnement, hier samedi, le prix du blé à fléchi de 1 fr. 50 à 2 fr. par hectolitre 1/2, au marché régulateur de Chartres.

Une circonstance témoigne, d'autre part, d'une amélioration dans la situation, il s'agit de l'augmentation du restant sur place à la Halle de Paris. Après être tombé, la semaine précédente, à 9,000 quintaux, il s'élevait hier, à plus de 12,000. N'omettons pas de signaler, en outre, l'importance des arrivages à Marseille, pendant la dernière huitaine: ils sont de 116,700 hectolitres dont: 40,500 hect. des provinces Danubiennes; 37,000 de Naples; 17,500 de divers ports de la Turquie; 5,600 d'Ouedessa et le surplus de différents ports de l'Italie et de l'Algérie.

Les nouvelles des pays étrangers continuent d'être favorables; à Naples, notamment, et en Sicile la moisson donne les plus excellents résultats et l'exportation ira puiser largement, dans cette contrée et ailleurs, les quantités qui, sur d'autres points pourraient manquer à la consommation. — Havas.

Un témoin oculaire nous adresse de Plombières quelques détails sur le séjour de l'Empereur. Sa Majesté occupe un pavillon dépendant de la maison de M^{me} Parisot. En face est un corps-de-garde, où deux compagnies du 38^e de ligne tiennent garnison. Les écuries sont dans la rue de la Promenade. Tous les jours l'Empereur monte à cheval, accompagné de ses aides-de-camp, et visite les environs. Il a déjà fait une excursion à Luxeuil, et doit, un de ces jours, pousser une reconnaissance jusqu'à Gérardmer, en traversant la jolie petite ville de Remiremont. L'air des Vosges et le repos contribuent à raffermir la santé de l'Empereur. Il se trouve très-bien de son bain et des douches qu'il prend

chaque jour. Sa Majesté ne reçoit personne, pas même les autorités.

Nous lisons, en outre, dans le *Courrier des Vosges*, du 6:

« L'Empereur est arrivé à Plombières, le mercredi 2 juillet, à cinq heures dix minutes. Le son des cloches et la détonnation de deux petits canons fabriqués à Plombières même ont annoncé son approche. Toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux et les rues plantées de sapins, auxquels des guirlandes de feuillages étaient suspendues, ce qui produisait un ravissant coup-d'œil. Sa Majesté a été reçue par M. le préfet et par l'autorité municipale, et a traversé la ville pour se rendre à son logement entre deux rangs d'infanterie et aux cris de: *Vive l'Empereur!* répétés par les habitants. Quelques instants après son entrée dans sa demeure, l'Empereur s'est montré sur son balcon à la foule, et l'a saluée à plusieurs reprises. Les cris de: *Vive l'Empereur!* se sont fait entendre avec un redoublement d'enthousiasme. Sa Majesté a dîné, ayant à sa droite M. le Maire de Plombières et à sa gauche M. le Préfet des Vosges. Pendant le repas, l'excellente musique du 38^e de ligne a exécuté plusieurs morceaux. Vers huit heures, Sa Majesté s'est promenée dans la ville, et a été reconduite à son logis par la population entière, qui n'a cessé de lui prodiguer les marques de la plus vive affection. Le soir, la ville a été splendidement illuminée.

L'Empereur se plaît à faire des promenades à pied dans Plombières et dans les environs de cette ville qui sont si pittoresques. Il sort pour ainsi dire seul et toujours en habit de ville et sans décoration. Lorsqu'il est allé, le 4 juillet, se promener sur la route de Saint-Loup, il n'était accompagné que de M. le général Fleury et de M. le colonel de Courson. En revenant de cette promenade, Sa Majesté a visité le bain Romain et les magasins de M. Fournie. » — Havas.

Nous nous empressons de publier le document si plein d'intérêt que l'on va lire et que nous empruntons au *Moniteur de l'Armée*:

« Les incertitudes qui ont régné dans le public

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Pendant quelque temps aucune parole ne fut échangée entre eux, et ils voyagèrent l'un à côté de l'autre, silencieux et pensifs.

Blanche était inquiète et troublée... inquiète de penser aux tourments que son absence allait causer au château, troublée de se voir, à l'entrée de la nuit, seule, au milieu d'un bois, en compagnie de ce jeune homme qu'elle ne connaissait pas.

Henry, de son côté, n'était pas moins agité, et son cœur battait avec force; il avait souvent entendu parler de mademoiselle de Cerny, mais c'est à peine s'il l'avait vue jusqu'alors. Elle était belle, cependant, plus belle encore qu'on ne le lui avait dit...

Quelques minutes s'écoulèrent donc sans que Henry songeât à prendre la parole; toutefois, comme il sentit bien que cette situation ne pouvait se prolonger plus longtemps sans devenir ridicule, bien qu'il fut très-embarrassé de son rôle, il se décida à rompre le silence, au risque de dire des banalités:

— Je m'étonne, Mademoiselle, dit-il d'une voix qu'il cherchait vainement à rendre ferme, que vous ne connaissiez si peu les bois qui entourent le château de

M. de Cerny. C'est cependant une promenade charmante:

— En effet, répondit Blanche; mais la raison de mon ignorance est toute simple, et si je connais si peu le pays, c'est qu'il y a à peine un mois que je l'habite.

M. de Cerny y passe cependant une partie de l'année.

— C'est bien là un grand tort à mes yeux.

— Comment?

— Sans doute... quand on peut habiter Paris!

Henry remua doucement la tête.

— C'est juste, reprit-il un instant après: Paris, c'est le mirage qui est au bout de tous les rêves et de toutes les ambitions; Paris, c'est le monde, les fêtes, le bal, le luxe, tous les plaisirs, enfin...

Blanche arrêta vivement son cheval, et regarda son interlocuteur à le troubler:

— Le ton dont vous dites cela, Monsieur, répliqua-t-elle, donnerait lieu à penser que vous n'êtes pas de mon avis.

— Peut être.

— Vous n'aimez pas Paris?

— Fort peu.

— Vous lui préférez la Normandie?

— Beaucoup.

— Alors, c'est que vous ne sortez pas du couvent des Oiseaux!

Henry ne put s'empêcher de sourire à cette repartie.

— Vous avez raison, Mademoiselle, répondit-il; d'ailleurs, je connais peu la capitale, et depuis ma sortie du collège jusqu'à ce jour, c'est-à-dire depuis trois années à peu près, j'ai presque constamment vécu dans ces campagnes.

— Ce doit être bien monotone...

— Je ne m'en aperçois pas.

— Moi, je m'ennuierais à mourir.

— Qu'en savez-vous?...

— Ce mois qui vient de s'écouler m'a déjà paru long comme un siècle.

— C'est que vous avez le désir d'une autre existence.

— C'est vrai...

— Moi, au contraire, poursuivit Henry, je n'ai jamais rien cherché au-delà de cet horizon connu que mon regard salue tous les matins; ces bois au feuillage sombre, ces plaines immenses qui s'étendent à perte de vue, ces sentiers pleins d'ombre, ce grand fleuve qui passe calme au fond de notre vallée, ma vie est là tout entière, et j'y trouve chaque jour un charme nouveau!... Et puis, c'est une superstition ridicule peut-être, mais, pour rien au monde, je n'aurais voulu m'éloigner de la terre où ma mère repose.

— Votre mère est morte!... fit Blanche en se retournant tout-à-coup vers Henry, et en oubliant un instant sur son front son regard plein d'une sympathique pitié.

— Oui, Mademoiselle.

sur le chiffre des pertes que l'armée d'Orient a éprouvées, ont donné lieu à des exagérations qui ne se sont produites qu'avec beaucoup trop de persistance jusqu'à ce jour. Pour nous, il ne nous est plus permis de conserver de doutes à cet égard. Le ministre de la guerre a demandé à chacun des conseils d'administration des corps de troupes ayant fait partie de l'expédition, un état spécial et *nominatif* des officiers de tous grades, sous-officiers et soldats, qui ont été tués ou qui ont succombé par suite de blessures ou de maladie, depuis le premier jour du débarquement des troupes en Turquie jusqu'au traité de Paris.

» Nous sommes en mesure de donner la récapitulation numérique de tous ces états, dont le total est porté dans un tableau (1), qui comprend également le chiffre des pertes qu'ont essayées les divers états-majors, le personnel de santé, des services administratifs, et des aumôniers et pasteurs attachés à l'armée expéditionnaire.

» Il résulte de ce tableau que le total général des décès de toute nature se décompose comme suit :

Officiers de tous grades.	1,284
S.-offic., caporaux ou brigad.	4,403
Soldats	56,802
	62,492 hom.

» Ces chiffres, que l'on peut considérer comme officiels et qui ont été contrôlés d'ailleurs au moyen des autres documents authentiques parvenus successivement au ministère de la guerre (extraits mortuaires, situations mensuelles, rapports, etc.), ont certes une signification douloureuse; mais, si grandes qu'elles soient, les pertes que l'armée déplore, dues en majeure partie à des maladies dont la sollicitude humaine ne pouvait qu'imparfaitement conjurer les effets, sont bien moins nombreuses que ne l'auraient fait supposer les bruits qui se sont accrédités, malgré les publications précédemment faites par le gouvernement de l'Empereur pour rassurer l'opinion publique.

» Personne ne méconnaîtra l'importance du document que nous publions aujourd'hui; il offrirait déjà un puissant intérêt, alors même qu'il ne ferait que donner la nomenclature des corps qui ont pris part à une campagne aussi pénible que glorieuse; mais cet intérêt augmente encore dans la mesure des sacrifices de chacun d'eux (2).

» Nous pensons corroborer l'authenticité de ce tableau et achever de dissiper tous les doutes, en indiquant le nombre des décès qui ont atteint, pendant la période de deux ans qu'a duré l'expédition, les autres portions de l'armée, savoir :

<i>(Hommes de tous grades et de toutes armes.)</i>	
En Algérie	5,246
En Italie	1,088
Dans la Baltique, lors de l'expédition de 1854.	1,059
En France	13,635
Total.	21,028

(1) Le cadre de notre journal ne nous permet pas de le reproduire.

(2) Le nombre des militaires admis ou à admettre à la retraite, par suite de la gravité de leurs blessures ou infirmités, est de 3,061, et celui des militaires ayant droit seulement à une gratification de réforme une fois payée, de 1,390.

» Soit donc, au total et pour toute l'armée de terre, du 1^{er} mai 1854 au 3 mars 1856 : 83,520. »

Nous apprenons une bien douloureuse nouvelle. M. H. Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes, vient de mourir subitement aux eaux d'Ems. M. Fortoul était dans toute la force de l'âge, à peine au milieu de sa carrière, et sa mort, tout-à-fait inattendue, sera un deuil dans l'Université, dans les familles et dans les lettres.

M. Fortoul, qui était arrivé si haut, était le fils de ses œuvres. Après avoir débuté fort jeune par des ouvrages littéraires pleins d'éclat, le futur ministre de l'instruction publique s'était livré aux études les plus sérieuses, et il avait conquis un à un tous les grades universitaires. Nommé professeur de littérature à la Faculté de Toulouse, son enseignement fut des plus remarquables, et quand il fut envoyé à la Faculté d'Aix, en qualité de doyen, ce ne fut qu'une récompense bien légitime de ses travaux universitaires.

C'est la popularité et l'éclat de son enseignement, qui désignèrent M. Fortoul au choix des électeurs après la révolution de 1848; et l'on doit se souvenir du rôle courageux et intelligent de M. Fortoul dans les assemblées républicaines: toujours il sut se placer du côté du bon sens et de la justice, et il dut à cette noble attitude d'attirer sur lui l'attention du prince qui gouvernait la France, en qualité de Président de la République. Un des premiers, en effet, quand l'anarchie se montrait si menaçante à l'horizon et, au milieu de l'aveuglement général des partis, M. Fortoul avait compris d'où devait venir le salut: ce n'est pas un de ses moindres titres à l'estime et à la reconnaissance du pays.

Ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Fortoul ne tarda pas à montrer les qualités les plus sérieuses de l'administrateur. Dans cette situation, qui paraissait si difficile, au début, et qui l'était, en effet, le nouveau ministre, par son esprit de justice et sa fermeté, avait su concilier bien des choses qui semblaient inconciliables. Le ministère de M. Fortoul sera une des pages les plus honorables de l'histoire contemporaine de l'Université.

Professeur, écrivain, député, ministre, M. Fortoul a eu une carrière brillante, et, ce qui est mieux, une carrière utile: à tous ces titres, on peut dire que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes emporte dans sa tombe, si prématurément ouverte, des regrets universels.

(Constitutionnel.) L. Boniface.

On lit dans le *Moniteur* :

Le contre-amiral Pellion, par une dépêche, datée de Constantinople, 6 juillet, annonce au ministre de la guerre que l'évacuation des troupes et du matériel qui sont encore dans cette place se continue, et que l'évacuation de la Crimée est entièrement terminée.

On écrit de Constantinople, le 27 juin, à la *Correspondance autrichienne* :

« Le général Wrangel est rentré à Kertch.

» Sefer-Pacha doit être proclamé, dit-on, prince héréditaire d'une tribu circasienne. Il est entré, avec 15 000 hommes, sur le territoire du Naïb et l'a défait complètement.

» Le gouvernement turc a acheté une partie des chevaux de la cavalerie française, 4,500 déjà lui ont été livrés. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, lundi 7 juillet. — Le paquebot vient d'arriver avec des nouvelles de Constantinople, du 27: Aali-Pacha était attendu le lendemain, 28. Balaclava doit être rendu dans la journée du 2 juillet, les Anglais ont déjà embarqué le chemin de fer qui avait été établi de Balaclava au camp. 6,000 hachi-bouzouks ont été embarqués à Varna, à destination de Sinope, Samsoun et Tribizonde.

Les nouvelles de la mer d'Azoff nous apprennent que de nombreux bâtiments chargent des céréales dans les ports de Taganrog, Marianpol et Berdiansk, à destination de Marseille.

Les paquebots des Messageries impériales cessent leur service de Crimée à Constantinople, mais les bateaux à vapeur le continuent.

Le 16^e bataillon de chasseurs à pied, les 33^e, 14^e et 94^e d'infanterie, le train des ambulances et les services des campements et des vivres restent seuls à embarquer. (Peytral.)

Marseille, 8 juin. — « Le Danube apporte des nouvelles de Constantinople, du 30 juin.

« On prépare, pour le 5 juillet, à Constantinople une grande solennité en l'honneur des généraux alliés; on doit, en effet, remettre au maréchal Pélissier ainsi qu'au général Codrington des sabres magnifiques, la croix de Medjidié en diamants.

« C'est le 3 juillet que le maréchal Pélissier doit quitter la Crimée. A cette date, il ne restera plus dans cette péninsule que 3,000 Français, 1,800 Anglais et une centaine de Piémontais. » — Havas.

Madrid, lundi 7 juillet. — « La Castille est calme.

» Les députations provinciales et les municipalités continuent d'envoyer au gouvernement les protestations les plus sympathiques de dévouement et de fidélité.

» Pas de crise ministérielle. » — Havas.

INONDATIONS.

CAUSES, EFFETS ET REMÈDES.

VI.

Conclusion.

Les quatre causes du fléau des inondations que nous ne saurions trop répéter, à savoir: le déboisement, l'état des chemins, le fossoyage des propriétés particulières, et le mode de partage et labourage des terrains en pente, étant bien établies, les remèdes se présentent d'eux-mêmes. Au déboisement insensé il faut opposer un reboisement intelligent et progressif. Pour mettre des limites au mode vicieux de partage et de labourage des terrains en pente, il faudrait encourager les échanges de parcelles par des dégrèvements de droits et par quelques autres moyens. La multiplication du nombre des propriétaires est un bien, mais il n'en est pas ainsi de la division indéfinie des parcelles. Passé une certaine limite, cette division rend toute bonne et grande culture impossible, et oppose des obstacles invincibles aux améliorations agricoles. Mais c'est là une question importante que nous nous réservons de traiter

— Depuis longtemps ?

— Voilà dix ans bientôt.

— C'est comme moi, Monsieur, et je comprends maintenant beaucoup mieux tout l'attrait que ces lieux doivent avoir pour vous.

— Le souvenir d'une mère ne s'efface jamais.

— C'est une religion !...

Il y eut encore un silence; Blanche et Henry avaient, sans s'en douter, ralenti leur marche, et ils se laissaient aller au pas tranquille de leur monture.

Quelques minutes s'écoulèrent ainsi, et cette fois, ce fut Blanche qui reprit la parole :

— Vous chassez beaucoup, Monsieur ? dit-elle en affectant un air d'indifférence qui n'était peut-être pas dans son cœur.

— Oh ! fort peu, répondit Henry.

— Vous paraissez cependant connaître nos bois à merveille.

— Depuis trois années, ce sont mes seules promenades; j'aime la solitude; mon père veut bien ne pas contrarier mes goûts, et je jouis d'une liberté assez complète, dont j'use pour explorer nos campagnes à dix lieues à la ronde.

— Et cette existence vous suffit ?...

— A dire vrai, je n'en soupçonne pas d'autres... Un livre intéressant, un rêve doucement caressé, l'ombre des arbres quand le soleil est ardent, un bon feu dans

l'âtre quand la bise est bien froide, quels autres aliments faut-il aux désirs ou à l'ambition d'un homme ?

— D'un ermite, vous voulez dire, interrompit gaiement Blanche.

— D'un ermite si vous le préférez, Mademoiselle. Pour moi, je n'ai, jusqu'à ce jour, éprouvé qu'un regret.

— Lequel ?

— Celui de n'avoir pas eu une femme à aimer.

— Une femme !...

— J'aurais dû dire une sœur.

— Comment cela ?

— C'est une bizarrerie peut-être... mais il me semble que si j'avais eu près de moi une belle jeune fille, aimante et douce, j'aurais mis toute ma joie, tout mon bonheur, à l'entourer de soins et d'affection.... Dans la vie que j'ai menée jusqu'aujourd'hui, je me suis quelquefois trouvé bien isolé... Il y a eu, c'est vrai, des heures singulières, pendant lesquelles la solitude m'a paru amère et triste. Pourquoi, je n'en sais rien. Il y a certainement des mystères que je n'ai pas pénétrés encore. Mais, à tort ou à raison, j'ai toujours cru que la main d'une femme seule pouvait soulever le voile qui me les cache.

— Voilà d'étranges confidences.

— C'est la pente de notre conversation.

— Je le crois.

— J'ai peu fréquenté le monde.

— Cela m'étonne d'autant moins que vous êtes le seul jeune homme que, depuis un mois, j'aie entendu parler de la sorte.

Henry remua doucement la tête.

— Aussi, dit-il, pardonnez-moi, Mademoiselle, d'avoir employé cette heure qui vient de s'écouler à vous dire toutes ces choses sans suite et sans raison.... C'est sans doute la seule fois qu'un pareil bonheur me sera donné, et il faut plutôt accuser mon esprit que mon cœur.

— Mais je n'accuse personne, se récria Blanche.

— Vous êtes indulgente.

— Pas du tout... et je n'éprouve que la reconnaissance qui est bien due au service que vous venez de me rendre.

— Qui ne se fut empressé d'en faire autant à ma place ?

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit; je suis heureuse de vous devoir ce service, et je veux vous le prouver tout de suite.

— Comment ! fit Henry.

— En vous en demandant un second, repartit Blanche.

Henry s'arrêta et regarda la jeune fille. Cette dernière souriait :

— Ecoutez-moi bien, poursuivit-elle sans prendre garde à l'air d'étonnement de son interlocuteur; vous

plus tard. Aux inconvénients résultant du bon état des routes et du fossage des chemins et des propriétés particulières, il faudrait donner comme correctif l'établissement, au point de départ des eaux, d'un ensemble d'arrêts, de poits d'absorption qui auraient pour but de forcer les eaux à s'infiltrer lentement, et de rendre plus tard aux courants souterrains les eaux qui, passant par cette voie, alimenteraient les sources et les rivières, et rendraient ainsi autant de services qu'elles occasionnent de désastres quand elles parcourent tumultueusement la surface du sol.

Les barrages partiels des fossés d'assèchement peuvent être effectués soit par les particuliers soit par les cantonniers. Quant aux puits d'absorption, il est bien entendu qu'il ne peut pas toujours en être ainsi. Demandant pour leur construction une certaine mise de fonds, ils ne peuvent, le plus souvent, être entrepris que par l'association des propriétaires des vallons supérieurs, réunis en syndicats.

Le gouvernement est-il en droit d'exiger que tous les propriétaires d'une contrée, d'un vallon, se syndiquent pour faire en commun et dans la proportion de l'étendue de leur propriété, des travaux destinés à prévenir les ravages de l'eau ? Cela ne nous paraît pas douteux.

Tout le monde admet, en effet, que si, entre deux propriétaires contigus, l'un d'eux cause un dommage à son voisin en rejetant sur sa propriété les eaux superflues qui le gênent, il est tenu à son égard à des dommages-intérêts. Ce principe est indubitable et reçoit tous les jours de nombreuses applications.

Mais ce qui est vrai et juste dans le cas de voisinage immédiat, cesserait-il donc de l'être par le seul fait de non-contiguïté, alors cependant que le dommage serait bien constaté ? En équité cela ne peut pas être.

En raisonnant ainsi par analogie et en remontant graduellement de l'effet à la cause, on arriverait sans beaucoup de peine à prouver que le dommage supporté par les victimes des inondations à Orléans, à Tours, à Angers, a sa cause éloignée, mais réelle, dans l'absence d'un bon régime des eaux dans les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, etc.

Naturellement personne ne songera à conseiller aux inondés de la Basse-Loire d'intenter des procès en dommages-intérêts aux propriétaires des montagnes de l'Auvergne. Il s'agit seulement ici de suivre la filiation logique d'une idée ; et nous disons que puisqu'il est constant que les inondations proviennent de la non-absorption des eaux pluviales par les terrains sur lesquels elles tombent, nous ne voyons pas ce que l'on pourrait objecter à une loi qui imposerait aux propriétaires l'obligation de pourvoir à l'absorption des eaux qui tombent sur leur héritage, et les obligerait à se syndiquer pour effectuer à frais communs les travaux reconnus nécessaires pour assurer le bon régime des eaux et prévenir autant que possible les débordements.

Nous savons bien que la création de ces syndicats rencontrerait des oppositions parmi les intéressés, et présenterait même des difficultés d'organisation ; mais nous savons aussi que si la mesure devient générale et obligatoire pour tous, les propriétaires qui se trouveront légèrement imposés pour ces tra-

vaux d'amélioration, y trouveront presque tous un profit direct, attendu que s'ils doivent faire des travaux qui profitent aux propriétaires inférieurs, ils profiteront à leur tour des travaux faits au-dessus d'eux.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les travaux à exécuter dans chaque localité seraient déterminés par les agents du corps des ponts-et-chaussées, qui resteraient chargés de leur exécution ou du moins du contrôle.

(La suite au prochain numéro.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 8 juillet. — A Madrid, sont dissipées les craintes de désordre.

» Il est faux que les Cortès doivent être réunies de nouveau à l'occasion des événements de la Castille.

» Le choléra continue de sévir à Séville. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Plusieurs journaux en France et à l'étranger, répètent depuis quelque temps et cherchent à accrédi- ter la nouvelle que l'Empereur doit se rendre prochainement à Arnenberg et de là à Bregens pour y rencontrer l'Empereur d'Autriche. Cette nouvelle n'a aucun fondement.

Le corps de M. Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes, sera rapporté d'Em à Paris samedi prochain. Le jour des funérailles sera ultérieurement indiqué.

M. H. Fortoul est le 4^e ministre qui soit mort, depuis la proclamation de l'Empire, dans l'exercice de ses fonctions. La fin prématurée de M. Bineau, ministre des finances, de M. Th. Ducos, ministre de la marine, et de M. de Saint-Arnauld, témoin, avec celle de M. H. Fortoul, combien la dignité ministérielle est peu une sinécure sous le gouvernement de S. M. l'Empereur Napoléon III. — Havas.

La souscription ouverte dans le sien du Corps-Législatif, en faveur des victimes des inondations, a produit 76,645 fr., indépendamment des sommes individuellement versées par MM. les députés dans leurs départements. (Constitutionnel.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Paul Mayaud a remis 500 fr. pour être distribués aux inondés.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

13^e Liste.

RECETTE PARTICULIÈRE.

M. Philippe-Prosper Bosnard, architecte de la Maison centrale, 10 fr.

BUREAU DE L'*Echo Saumurois*.

M^{me} veuve Delaitre, propriétaire à Saumur, 10

Le rabais se prononce d'une façon progressive et définitive dans la Vallée. Une large brèche, ouverte dans la digue gauche de l'Authion depuis deux

jours, porte directement les eaux à la Loire par la brèche de la digue de Belle-Poule, et ajoute ainsi tout ce qui est utile au débouché du pont Bourguignon.

D'autres brèches sont pratiquées et de plus en plus approfondies sur les chaussées qui le demandent dans la Vallée, et les divers services de l'administration, qui suivent partout le rabais, feront tout le possible sur tous les points pour l'accélérer et lui imprimer une bonne et rapide marche.

(Maine-et-Loire.)

La Commission des ardoisières de Trelazé, dans une délibération du 28 juin prise à l'unanimité, a résolu d'élever un monument à l'Empereur, sur la place même où Sa Majesté a débarqué, pour être, dit la délibération, un témoignage permanent au milieu des ouvriers des carrières, de la généreuse pensée qui a porté l'Empereur à se rendre compte par lui-même du désastre qui frappait chacun, et des souffrances qu'il venait soulager.

Dès que les ouvriers ont connu cette résolution, ils se sont, de leur côté, réunis, et des pétitions ont été rédigées, distinctes pour chaque exploitation, dans lesquelles régisseurs, clercs et ouvriers de carrières demandent à la Commission à contribuer de leur souscription aux frais du monument, heureux, disent-ils, d'avoir ainsi l'occasion de témoigner à l'Empereur combien ils sont reconnaissants des consolations que sa présence est venu apporter au milieu d'eux, et quels sentiments de profond respect et de dévouement les animent pour sa personne.

En quelques heures, ces demandes ont réuni 1,492 adhérents, c'est-à-dire l'unanimité des hommes présents sur les carrières, puisqu'on sait que plusieurs exploitations ne marchent pas par suite de l'inondation, qu'elles n'ont pu commencer encore leurs épaissements, et que leurs ouvriers sont momentanément au loin.

Le Conseil municipal de la commune s'est empressé de joindre sa délibération instante à la résolution des ouvriers et des maîtres. L'ensemble le plus significatif et le plus spontané va donc concourir à perpétuer ainsi le souvenir de l'arrivée subite et de la visite de l'Empereur dans notre département inondé, à élever à cet effet un monument sur ce point spécial de Trelazé plus frappé que tout autre pays, et qui s'est aussi, au milieu de l'enthousiasme général, montré plus ému, plus reconnaissant qu'aucun autre, de la magnanime présence du souverain.

M. Le Ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le Préfet qu'il donnait à ce projet son entière approbation, et nous savons que les termes dans lesquels s'exprime Son Excellence ont été vivement appréciés de ceux dont elle sanctionne ainsi les intentions. (Idem.)

M^{sr} l'Archevêque de Paris vient de faire une première répartition, entre les Evêques dont les diocèses ont été ravagés par les inondations, des fonds qui ont été recueillis à l'archevêché.

Il a envoyé à M^{sr} l'Evêque d'Angers, 4,000 fr.

Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, le vote par lequel le conseil municipal de Nantes avait décidé d'offrir une résidence dans cette ville

avez eu l'obligeance de m'accompagner à travers ce bois, où, sans vous, je serais certainement morte de frayeur : maintenant, Dieu merci, nous sommes arrivés, et vous pouvez voir d'ici, comme moi, qu'il règne de tous côtés, autour du château, un mouvement extraordinaire ; il est évident que mon père inquiet me cherche, et qu'il a mis en campagne toutes les personnes que la chasse avait attirées chez lui... Eh bien ! Monsieur, le dernier service que je réclame de vous, c'est de vouloir bien me quitter maintenant. — Henry s'inclina :

— Je comprends si bien votre désir, répondit-il, que, si je n'avais pas craint d'être mal compris, je vous aurais déjà fait la même proposition.

Blanche remercia du geste.

— Seulement, ajouta-t-elle, mais cette fois d'un ton sérieux et d'une voix où tremblait une certaine émotion, si je me permets de vous adresser une pareille demande, c'est que j'espère bien qu'en venant voir bientôt M. de Cerny, M. Dorbigny m'offrira l'occasion de lui exprimer tous mes remerciements.

Henry s'inclina de nouveau, et Blanche, ayant lancé son cheval au galop, s'éloigna dans la direction du château.

Le jeune homme la suivit du regard aussi longtemps qu'il le put, et quand elle eut disparu derrière le sombre rideau de la forêt, il reprit tout pensif le chemin de l'usine de son père.

C'était tout un monde qui venait de s'ouvrir devant son regard charmé ; quelque chose d'inouï se passait dans son cœur ; jamais encore il n'avait rien éprouvé de pareil.

A partir de ce jour, une vie nouvelle commença pour lui. Des fenêtres de l'usine, on distinguait au loin la blanche silhouette du château de Cerny ; Henry passa là bien souvent des journées entières, le front appuyé dans ses mains, le regard perdu dans les profondeurs de l'horizon.

— Et puis ce fut bientôt d'autres joies plus réelles. Il revit Blanche !... M. de Cerny l'accueillit avec familiarité, et la jeune fille eut pour lui des regards pleins d'une grâce naïve, des paroles où tout son cœur s'abandonna sans fausse réserve.

Henry revint de cette première visite plus ému peut-être qu'il ne l'avait encore été. Il se sentait glisser sur la pente d'un amour profond. Il commençait à comprendre pourquoi il y avait à de certains moments tant d'ivresse dans sa pensée, pourquoi à d'autres instants il y avait tant de larmes dans ses yeux !...

Il aimait !

L'amour d'un cœur de vingt ans est radieux et sympathique ; Blanche en ressentit rapidement l'influence ; elle était d'ailleurs sans défense ; son cœur se montrait dans toute sa sincérité ; elle ne cherchait pas même à le cacher. Henry devina bien vite qu'il était aimé !...

C'avait été tout une année de bonheur sans mélange ; M. de Cerny aimait sa fille en véritable bourgeois, et pour rien au monde il n'eût voulu contrarier ses goûts ; il vit naître cet amour réciproque, et il ne fit rien pour en empêcher le développement.

Blanche était si naïvement heureuse des joies de son cœur... Son père n'aurait jamais eu le courage d'appeler une larme dans ces beaux yeux que l'amour illuminait !

Seulement, et comme Henry avait vingt ans à peine, et que Blanche en comptait au plus seize, il fut convenu que le premier voyagerait pendant deux années, et qu'à son retour seulement on parlerait de mariage.

Or les deux années d'exil étaient écoulées, et Henry revenait au pays.

Il allait revoir son père, il allait serrer dans ses mains les mains aimées de Blanche !

Quelle joie pouvait égaler la sienne ; quel malheur pouvait l'atteindre désormais !

Une demi-lieue le séparait à peine maintenant de l'usine, et il avait hâte d'y arriver. Personne ne l'attendait ; il avait devancé de quelques jours l'époque fixée pour son retour, et il était bien certain d'avancé que ni son père ni Blanche ne se plaindraient de son empressement à revenir.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

au Prince Impérial. On avait même parlé d'approprier à cet usage l'ancien palais des ducs de Bretagne.

L'Empereur n'a pas cru devoir accepter cette offre; voici la lettre que M. le Maire de Nantes a reçue de M. le Ministre de l'intérieur :

« Monsieur le Maire,

» L'Empereur a pris connaissance de la délibération par laquelle, sur votre proposition, le conseil municipal de Nantes prie Sa Majesté de vouloir bien accepter l'offre d'une résidence pour le Prince Impérial.

» L'Empereur a été très-touché du sentiment qui a inspiré cette délibération, et il m'a chargé de vous exprimer à vous, Monsieur le Maire, et aux conseillers élus de votre bonne et loyale cité toute sa gratitude. Mais la réalisation de cette pensée entraînerait la ville dans une dépense considérable, et surtout en présence des récents maheurs causés par la Loire, l'Empereur désire que cette dépense ne soit pas faite. Il remercie cordialement la ville de Nantes de cette marque d'attachement donnée à l'héritier de sa dynastie, et vous prie de faire connaître à vos concitoyens combien il a été sensible à

ce nouveau témoignage de leur affection et de leur dévouement. Recevez, etc.

» Le Ministre de l'intérieur, **BILLAULT.**

Pour la chronique locale :

P. GODET.

BOURSE DU 8 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 71 25.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

BOURSE DU 9 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 71 20.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent cinquante-six, enregistré,

Il résulte que M^{me} Louis Constance VANNARD, couturière, épouse du sieur André AUDOUIN, tourneur en métaux, domicilié à Montreuil-Bellay;

Ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire,

A été séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme.

BEAUREPAIRE, avoué-licencié. (414)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GOULU.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le sept juillet courant, l'époque définitive de l'ouverture de la faillite du sieur Pierre Goulu, a été reportée au quinze mars mil huit cent cinquante-six.

Pour extrait conforme:

(415) Le Greffier, E. CORNILLEAU.

D'un acte passé devant M^e Leroux, notaire à Saumur, soussigné, et l'un de ses collègues, le huit juillet mil huit cent cinquante-six, enregistré à Saumur le même jour, folio 10, verso, case 2, par Touchard, qui a reçu deux francs quarante centimes;

Il appert que M. Louis-Henri Vri gnault, banquier, demeurant à Saumur, agissant au nom de la Compagnie de la Caisse d'escompte de Saumur, dont il est l'un des gérants, et dont il a la signature, a déposé à M^e Leroux, l'un des notaires soussignés, pour être mis au rang de ses minutes :

1° L'un des trois originaux de l'acte sous signatures privées constitutif de ladite Société de la Caisse d'escompte de Saumur, intervenu entre le comparant et M. Alexandre Préau, d'une part, et la Compagnie générale des Caisses d'escompte, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 41, représentée par M. Joseph-Antoine-Alfred Prost, son directeur général, d'autre part; lequel acte, en date à Paris du

deux juillet mil huit cent cinquante-six pour M. Prost, et à Saumur, du quatre du même mois, pour MM. Préau et Vri gnault, enregistré à Saumur, le cinq juillet mil huit cent cinquante-six, constate que ladite société est constituée pour vingt-six années;

2° Une copie textuelle des statuts de la compagnie générale des Caisses d'escompte; laquelle copie, certifiée conforme par MM. Prost, Préau et Vri gnault, a été enregistrée à Saumur, le cinq juillet mil huit cent cinquante-six.

Au cours dudit acte de dépôt, M. Vri gnault a déclaré que, conformément à l'article trois des statuts, la Société de la Caisse d'escompte de Saumur est et demeure définitivement constituée à la date du huit juillet mil huit cent cinquante-six, par la souscription de plus de six cents actions qu'il déclare avoir été faite par quatre-vingt-dix actionnaires.

Pour extrait:

(416) Signé: LEROUX.

Un CULTIVATEUR, présentant bonnes garanties, désire prendre dans la Vallée une FERME de 5 à 10 hectares.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (417)

PHOTOGRAPHE DE PARIS.

PORTRAITS PHOTOGRAPHIÉS, par procédé nouveau, sans miroitage et supérieur au daguerréotype. — RESSEMBLANCE GARANTIE. Leçons aux amateurs. Portraits après décès. Prix : 4 fr., 5 fr., et au-dessus.

L'artiste ne séjournera que peu de jours à Saumur. — S'adresser chaque jour, de 10 h. du matin à 5 h. du soir, quai de Limoges, ANCIEN HÔTEL DU BELVÈDÈRE. (418)

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC. (419)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly. (257)

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

PERLES D'ÉTHÉR DU DR CLERTAN.

MENTION HONORABLE, EXPOSITION 1855. — Ce nouveau moyen d'administrer l'Éther est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

En portant l'Éther directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. — Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteaufort-sur-Sarthe, Hosard, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (24)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros: PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur

des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS: Un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr. 50. — Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux libraires et aux messageries.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,

A Bourgneil, vis-à-vis l'auberge du Faisan, UN MAGASIN A LOUER, sur la rue de Tours; c'est un carré de 4 mètres ou 16 centiares. (397)

A VENDRE OU A LOUER

1° Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2° Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M^{me} Renaud-Bardet.

A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affilé d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

A LOUER PRÉSENTEMENT

JOLIE HABITATION, JARDIN y adjoignant, planté de 400 arbres fruitiers.

Le tout situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Menière. (59)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.